







## L'expérimentation sauvage au temps du coronavirus

Le samedi 2 mai, le JT de France 3 AURA a diffusé une vidéo intitulée « autoportrait d'une postière » filmée au smartphone par la personne elle-même.

D'une durée de 3 minutes, ce « reportage » a eu pour conséquence d'obliger à limiter la durée de nos reportages et à marbrer un sujet tourné par l'une des 2 équipes de Grenoble.

A aucun moment, les journalistes des 3 antennes (Clermont, Lyon et Grenoble) n'ont été informés de l'existence d'un tel sujet ni eu l'occasion de débattre de sa pertinence.

Sur le fond, le choix d'un portrait d'une postière est défendable. Dans quelles conditions travaille-t-elle ? Comment maintient-elle le lien indispensable avec la population en période de confinement ? etc.

Pourquoi une équipe de journalistes n'a-t-elle pas réalisé ce portrait ?

Sur la forme (qualité du son et de l'image, rythme, cadrage, intérêt d'un autoportrait), il est indigne de figurer dans un JT.

Comment cette vidéo a-t-elle pu être validée par nos cadres éditoriaux ?

Le JT d'Auvergne-Rhône-Alpes avec ses 3 BRI n'a-t-il pas les compétences et les ressources humaines nécessaires pour proposer une information de qualité ?

Un deuxième autoportrait d'un ostréiculteur d'Oléron qui ne peut pas livrer ses huitres en Auvergne était prévu le dimanche 3 mai.

Face aux réactions, il a été supprimé du conducteur.

Quel mépris pour l'ensemble des métiers!

Quel remerciement pour les salariés qui assurent la continuité du service public sur le terrain en cette période d'exposition au risque sanitaire.

Les salariés souhaitent juste que l'on respecte leur travail quotidien.

La situation exceptionnelle que nous vivons ne doit pas être l'occasion pour la direction de mener des expérimentations sauvages au mépris de tous les accords passés avec les organisations syndicales.

Nous exigeons de la direction le respect de l'accord collectif.

Nous exigeons de retrouver du débat éditorial dans nos rédactions et de véritables conférences de rédaction dans nos antennes respectives.

Nous n'accepterons plus que ce type de module, contraire à la déontologie et aux pratiques professionnelles en vigueur soit diffusé dans nos JT.

Grenoble, le 4 mai 2020